

RÈGLEMENT DE LA COURSE

« RAPHELOISE 5 ET 10 KM »

1^{ER} DÉCEMBRE 2024

ART. 1. Présentation

L'Association STADE OLYMPIQUE ARLÉSIEN organise, le dimanche 1^{er} décembre 2024 deux courses pédestres labellisées de 5 et 10 km.

Épreuves et horaires :

ÉPREUVE	DATE & HORAIRE	LIEU DE DÉPART & ARRIVÉE	TARIFS	CATÉGORIES
5km	1 ^{er} décembre 2024 10h	Rue des Santons 13280 Raphèle Lès Arles	Jusqu'au 16/11/2024 : 9 € licenciés FFA 11 € non licenciés FFA Jusqu'au 30/11/2024 : 11 € licenciés FFA 13 € non licenciés FFA	A partir de Minime U16 (né en 2011 et avant)
10km	1 ^{er} décembre 2024 10h10	Rue des Santons 13280 Raphèle Lès Arles	Jusqu'au 16/11/2024 : 12 € licenciés FFA 14 € non licenciés FFA Jusqu'au 30/11/2024 : 14 € licenciés FFA 16 € non licenciés FFA	A partir de Cadet U18 (né en 2009 et avant)

Le parcours est exclusivement sur route.

La sécurité des coureurs sera assurée par des déviations de routes ainsi que par la police municipale et des signaleurs. Il sera mis en place des déviations à caractère temporaire avec panneaux indicateurs, sur les lieux estimés dangereux, sur lesquels le mot « course » sera inscrit.

ART.2. Ravitaillement/Collation

Pour le 10km un ravitaillement sera mis à disposition à mi parcours.

A l'arrivée, une collation sera à la disposition de tous les coureurs.

ART.3. Accompagnateurs

En application de l'article 20 du règlement de la FFA tout accompagnateur, notamment à bicyclette, trottinette ou roller est interdit, sous peine de disqualification du participant.

ART. 4. Inscriptions – Droit d’inscription

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés.

Les coureurs ont la possibilité de s’inscrire :

– Sur le site internet d’Endurance Chrono (<https://www.endurancechrono.com/>) jusqu’au samedi 30 novembre midi

5km	Jusqu'au 16/11/2024 : 9 € licenciés FFA	11 € non licenciés FFA
	Jusqu'au 29/11/2024 minuit : 11 € licenciés FFA	13 € non licenciés FFA
10km	Jusqu'au 16/11/2024 : 12 € licenciés FFA	14 € non licenciés FFA
	Jusqu'au 30/11/2024 minuit : 14 € licenciés FFA	16 € non licenciés FFA

Aucune inscription sur place.

ART.5. Certificat médical et licences

Personnes mineures :

Leur participation à la Raphéloise est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires seront régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.
- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé (qui tient lieu d'autorisation parentale) dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports (Cf. document ci-dessous).

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

QUESTIONNAIRE SANTE
STADE OLYMPIQUE ARLESIEN*



Cochez une seule des trois cases.

N° LICENCE :

NOM :

PRENOM :

SEXE : HOMME FEMME

DATE DE NAISSANCE :

Depuis l'année dernière

Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?

As-tu été opéré (e) ?

As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?

As-tu beaucoup maigri ou grossi ?

As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?

As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?

As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?

As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?

As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?

As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?

As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?

As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)

Te sens-tu très fatigué (e) ?

As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?

Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?

Te sens-tu triste ou inquiet ?

Pleures-tu plus souvent ?

Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?

Aujourd'hui

Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?

Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?

Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?

Questions à faire remplir par tes parents

Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?

Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?

Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ?

(Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)

NB: Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du responsable légal du licencié.

Je déclare répondre NON à chaque question et je serai éventuellement dispensé de la présentation d'un nouveau certificat médical

Je déclare répondre OUI à au moins l'une des questions et je devrai présenter un nouveau certificat médical

«Si vous avez répondu NON à toutes les questions : «Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

«Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, ou si vous refusez de répondre : «Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.»

Date et signature du Licencié :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

Personnes majeures :

Leur participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une **licence Athlé Compétition 2024/2025, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA** et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées) ;
- D'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, **délivrée par une Fédération uniquement agréée** (FSGT, FSPN, FFSA, FCD, FFH, UFOLEP, ASPTT, FSCF), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « **Parcours de prévention santé** » (ou « **PPS** »), disponible via la plateforme en ligne de la FFA (**pps.athle.fr**).
Pour être valable, le **PPS** doit avoir été effectué **au maximum 3 mois avant le 1^{er} décembre 2024**

ART. 6. Dossards

Le retrait des dossards ne pourra se faire que sur **présentation d'une pièce d'identité** le samedi 30 novembre à partir de 14h et le jour de la course, dimanche 1^{er} décembre à partir de 8h au village départ (devant le Gymnase Jean Vilar). Le dossard est individuel, nominatif et non cessible (aucune réattribution). Il sera visible au-devant du coureur.

ART. 7. Départs-Arrivées

Le 1^{er} départ (5km sera donné à 10h00 rue des Santons).

Le 2^{ème} départ (10km sera donné à 10h10, léger décalage avec le 5km, sur la rue des Santons)

L'arrivée se fera devant le gymnase Jean Vilar.

La durée limite de la course est fixée à : 2h

ART. 8. Commodités

– Des sanitaires seront disponibles dans le gymnase Jean Vilar.

– Différents parkings du village seront disponibles, notamment à proximité de la zone du départ.

Attention : la circulation automobile sera réglementée en ville sur le parcours de la course à partir de 9h30 jusqu'à 12h30.

1 vestiaire sera assuré salle Jean Vilar (prévoir sachet ou sac fermé, non fourni par l'organisateur).

ART. 9. Chronométrage et classement

La société Endurance Chrono assurera le chronométrage de l'épreuve. Il sera effectué électroniquement. Le classement sera consultable :

- par affichage devant le gymnase VILAR
- sur le site Endurance Chrono.

ART.10.Récompenses.

La remise des récompenses se fera à partir de 11h45

Primes et récompenses aux athlètes de chaque course :

- Cadeau souvenir à chaque participant lors de la remise du dossard
- Récompense pour les 3 premiers au scratch (homme/femme)
- Récompense (non cumulable avec le scratch) pour le premier de chaque catégorie (homme/femme)
- Récompense pour le 1^{er} Raphélois et la 1^{ère} Raphéloise
- Récompense pour le challenge du nombre (2 courses confondues)

ART. 11. Secours

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

ART. 12. Assurance

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile garantissant les actes des membres de l'organisation. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ART. 13. Vols, pertes d'effets

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant le week-end de la manifestation.

ART. 14. Droit à l'image

« J'autorise expressément le STADE OLYMPIQUE ARLESIEN ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à LA RAPHELOISE sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée », conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 ».

Le coureur désireux de ne pas apparaître sur les classements de la RAHELOISE doivent en informer l'organisation ou le signaler à l'inscription sur Endurance Chrono.

ART.15. Risque de trouble à l'organisation de la manifestation.

En cas de comportement individuel ou collectif non approprié nuisant à la sérénité de l'organisation (violences verbales, utilisation des réseaux sociaux à des fins calomnieuses ...) l'organisateur se réserve le droit de ne pas prendre en compte le ou les inscriptions du ou des perturbateurs (qui seront remboursées).

ART. 16. Cas de force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ART. 17. Participation des joëlettes :

La participation des Joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, à l'arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 6.

Affectation d'une seule puce pour le groupe sur la joëlette.

Ces accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement général où figurera seulement la Joëlette. Les accompagnateurs sont inscrits à la course de manière classique avec présentation d'une licence ou d'un PPS et devront préciser qu'ils accompagnent une joëlette.

Pour la personne de la joëlette : il convient de fournir un certificat médical permettant de valider médicalement parlant que la personne peut, sans difficulté particulière, participer à la durée et aux conditions météorologique de l'épreuve.

L'inscription du passager de la joëlette sera offerte par l'organisation

ART. 18. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.